



Incendie criminel dans immeuble de 5 appartements

Par **Pich61**, le **01/09/2013** à **17:44**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car je viens d'être victime d'un incendie criminel par une tiers personne dans un bien immobilier de 5 appartements dont je suis propriétaire, celui-ci a été complètement ravagé.

La gendarmerie ainsi que l'expert ont conclu à un incendie criminel.

Comment cela va t-il se passer pour moi car je dois rembourser un prêt de 2000 Euros par mois pour cet immeuble et je n'ai plus de rentré d'argent des locations. L'assurance prend t elle cela en charge?

Au niveau de l'indemnisation ou réparation (dégâts importants) comment cela va t'il se passer: (bien acheté il y a 8 ans 240000 Euros). Enfin par rapport au droit pénal dois-je me constituer partie civile pour obtenir un préjudice?

Merci de vos éclaircissements.